

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.149

L'An deux Mille Onze, le 26 septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 septembre 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 septembre 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTEES : Mme WILLMANN représentée par M. REVOLAT
M. CAU représenté par M. SIMONNET
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	32

Mme ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Travaux d'aménagement du quai de commerce et d'une station de carburants au port départemental de Royan – Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

RAPPORTEUR : Monsieur SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération du 8 octobre 2009, le conseil municipal a décidé d'approuver le programme d'aménagement d'un quai de commerce et d'une station de carburants au port départemental de Royan.

Le plan de financement est le suivant :

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	1 268 922,00 €HT
SUBVENTIONS ACCORDEES	
Conseil Général de la Charente-Maritime	276 523,00 €HT
Fonds Européen pour la Pêche (FEP)	133 237,00 €HT
Etat (Contrat de Plan Etat/Région)	253 784,00 €HT
TOTAL DES SUBVENTIONS	663 544,00 €HT
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE	605 378,00 €HT

Cette opération correspond aux critères définis par la Communauté d'Agglomération dans sa délibération du 31 mai 2010 :

- Le montant total des subventions est supérieur à 30 %,
- Le fonds de concours est de 25 % de la part résiduelle à la charge de la commune, plafonné à 150 000 €

Le fonds de concours attendu de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est donc de 150 000 € et le solde de l'opération, à la charge de la ville, serait alors de 455 378,00 €HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'aménagement d'un quai de commerce et d'une station de carburants au port départemental de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 septembre 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD